

bout à l'autre du pays en parlant d'un nouvel ordre merveilleux. On a tellement eu recours à des paroles en l'air que bon nombre de gens ne veulent pas faire face à la réalité. La dévastation et le bouleversement de l'Orient et du grand continent européen se feront inmanquablement sentir chez nous. Quelle est la situation en ce moment? La Grande-Bretagne nous demande de lui venir en aide financièrement afin de se maintenir, et la réalité brutale, que cela nous plaise ou non, est que, si nous ne l'aidons pas, nous perdons notre meilleur client. Pendant des générations, nos marchands au pays ont été obligés de venir en aide à leurs clients dans les périodes difficiles. Un cultivateur se trouve dans l'embarras si sa récolte fait défaut au s'il perd des bestiaux. Le marchand se dira dans ce cas: "Cet homme est honnête, et il me faudra l'aider jusqu'à ce qu'il puisse se refaire, sinon je ne pourrai pas vendre ma marchandise". Notre situation est analogue par rapport à la Grande-Bretagne. Il répugne à mon égoïsme de donner un milliard à un autre pays pour lui permettre de subsister. De plus, je n'aime pas la chose parce qu'il me faut obtenir ces fonds au moyen d'impôts. Cependant, la métropole a barré la route à un ennemi impitoyable, et si elle ne l'avait fait, je ne sais trop ce qui nous serait arrivé.

Churchill avait raison. Ses concitoyens n'ont jamais perdu courage pendant les raids aériens intenses de 1940 et de 1941, quand des dizaines de milliers de civils étaient tués ou blessés, et la destruction de maisons et de fabriques était épouvantable. Quelle que soit la répugnance que nous éprouvions à taxer nos gens pour venir en aide à la Grande-Bretagne, il nous faudra étudier avec bienveillance toute mesure que le Gouvernement jugera nécessaire pour résoudre à ce problème.

La réintégration dans la vie civile de nos soldats, de nos aviateurs et de nos marins constituera un problème difficile de solution. Quand nos gars étaient dans les Forces armées, ils n'avaient pas à s'inquiéter au sujet du logement ou des vivres, ou de leurs vêtements; ils n'avaient qu'à combattre. Le retour au pays de milliers d'entre eux pose la problème de leur réintégration dans la vie civile. L'argent seul ne suffira pas. Il faudra que nous, qui n'avons pas connu leurs épreuves et leurs privations, soyons sympathiques à leur égard.

Le Gouvernement a fait savoir qu'en octobre il demandera au pays de souscrire un emprunt de guerre au montant de \$1,500,000,000. Si nous voulons en faire un succès le Gouvernement devra, à mon avis, nous donner plus de renseignements qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Cet emprunt sera très difficile à lancer; je prierais donc le Gouvernement de nous donner des renseignements beaucoup plus détaillés,

afin de satisfaire non seulement les citoyens qui ont de l'argent à prêter, mais les membres des deux Chambres, afin qu'ils sachent clairement quel est le but de cet emprunt.

Le ministre des Finances peut nous donner des explications complètes quant à l'emploi de cet argent, et il lui faudra le faire. Vous ne pouvez pas dicter aux gens comme vous le faisiez en temps de guerre et dire simplement "Il me faut encore \$1,350 millions. Il faut que le peuple sache pourquoi on a besoin de cette somme et ce qu'on entend en faire.

Maintenant, honorables sénateurs, je vous parlerai d'une question qui ne vous semblera pas pertinente dans une discussion sur un bill de subsides. J'ai l'intention de recommander l'adoption du vote transférable, et je vous dirai pourquoi, à mon avis, on devrait adopter le vote transférable au pays. Qu'on ne se méprenne pas sur les deux manières de voter. Il y a ce qu'on appelle le vote transférable, et aussi la représentation proportionnelle. Dans le cas du vote transférable il est question de circonscriptions individuelles, et il se peut que dans l'une il y ait un candidat, deux candidats, ou n'importe quel nombre jusqu'à dix. L'homme ou la femme qui obtient la majorité des voix données est élu. Si personne n'obtient une majorité au premier comptage, le candidat le plus bas est éliminé, et les seconds choix sont transférés, et on procède ainsi jusqu'à ce quelqu'un soit élu. C'est ce qu'on appelle le vote transférable.

La procédure est différente dans le cas de la représentation proportionnelle. Il se peut que quatre, huit, ou dix représentants soient élus pour une seule circonscription. Par exemple, à Winnipeg on élit dix députés. Vous divisez le nombre total de votes inscrits par onze, et vous ajoutez un au résultat. Seulement dix candidats peuvent être élus. Cependant, je ne traite pas de cette question en ce moment. Je ne sais trop si j'approuverais la représentation proportionnelle. Je ne crois pas que la chose soit pratique dans une élection fédérale. Vous pourriez y avoir recours dans les villes, mais non dans les campagnes. Les circonscriptions ne seraient pas du tout équilibrées, et les villes y perdraient en quelque sorte leur droit de suffrage. Mon honorable ami de Manitoba, qui est assis en face de moi ne partage peut-être pas mon opinion, mais qu'on me permette de donner d'autres explications.

Actuellement il y a une campagne électorale en cours au Manitoba, et on élira dix représentants à Winnipeg. Je prédis qu'aucun parti ne recueillera la majorité des suffrages dans cette ville. On élira des C.C.F., des libéraux et des conservateurs-progressistes; il y aura aussi des libéraux indépendants et des indépendants. Ces dix représentants se ren-